

TRANSCRIPTION DES ENTRETIENS

Il a été décidé de lier chaque entretien avec sa transcription, au lieu d'avoir un seul document reprenant l'ensemble des entretiens.

Si vous souhaitez lire une transcription vous devez choisir l'entretien ou les entretiens qui vous intéressent, à partir de la liste qui s'affiche sur cette page de synthèse.

Toutes les transcriptions sont disponibles sur demande, elles ont été corrigées et validées par les témoins.

Conformément au contrat signé par chacun des témoins, vous devez faire une demande d'habilitation auprès du Comité d'histoire si vous souhaitez écouter les enregistrements (à l'exception de celui de M. Jean-Pierre Giblin) et/ou en consulter la transcription.